

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1759

16 juin 2016

SOMMAIRE

Allo Tools S.A.	84392	Power Transmission Finance S.A.	84389
Genimmo S.A.	84412	Presco Investments S.à r.l.	84395
GPE VII FIS GP S.à r.l.	84386	Prestige Luxembourg	84389
GPE VII FIS II S.C.A.	84386	Promontoria Holding XX S.à r.l.	84394
GP Lux HoldCo S.à r.l.	84386	Promovis S.A.	84388
Isol-Lux S.à r.l.	84387	Quant S.A.	84394
JBS Esch S.à r.l.	84386	Qui.Lu.Cru S.à r.l.	84391
JERDS Luxembourg Holding S.à r.l.	84387	Red Diamond Holdings S.à r.l.	84394
JP Commercial 20 S.à r.l.	84387	REEV Investments SPF S.à r.l.	84424
OC II Lux III S.à r.l.	84395	RPeV Luxembourg Parent S.à r.l.	84392
Offitec S.à r.l.	84389	RPeV Luxembourg S.à r.l.	84392
OLKAD Group S.A.	84390	Service Industriel Luxembourg s.à r.l.	84396
Organa JV S.à r.l.	84397	S.M.B. IT Management Solutions - Luxem- bourg	84391
Otto Invest & Finance S.A.	84390	S.M.B. IT Management Solutions - Luxem- bourg	84391
Panhelux S.à r.l.	84389	S.M.B. IT Management Solutions - Luxem- bourg	84391
Participations Agricoles Financière et Immobilière S.A.	84387	Soho House (Finance) S.à r.l.	84392
Patagonia Finance S.A.	84388	Southern African Investments S.A.	84432
Patagonia Finance S.A.	84388	Sparflex Diffusion et Participation International (SDPI)	84396
Patagonie S.A. S.P.F.	84393	Stahl Group SA	84390
Pentalpha	84393	Stalis Holding S.à r.l.	84396
Petercam L Fund	84393	Surassur	84395
Pétrusse Management S.à r.l.	84388		
Polaris Luxembourg I S.à r.l.	84390		
Pol Winandy et Cie S.à r.l.	84394		

GP Lux HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 20.000,01.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.804.

—
EXTRAIT

Suite au transfert des parts sociales de GP Investment Ltd. vers la Société exécuté en date du 23 février 2016, les parts sociales de la Société d'une valeur nominale de CHF 0,01- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'actionnaire	Nombre de parts sociales	Numéro d'immatriculation sociales
GP Advisors (Bermuda) Ltd. Crawford House 50, Cedar Avenue, Hamilton, HM 11, Bermuda	1.000.000	47676
GPIC, Ltd. Clarendon House 2, Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	1.000.001	39328
TOTAL	2.000.0001	

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 avril 2016.

Référence de publication: 2016092640/21.

(160061832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2016.

GPE VII FIS GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 180.800.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2016.

Référence de publication: 2016092641/10.

(160061668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2016.

GPE VII FIS II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 180.849.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2016.

Référence de publication: 2016092642/10.

(160061669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2016.

JBS Esch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 202.554.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016092694/13.

(160061658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2016.

Isol-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.
R.C.S. Luxembourg B 170.463.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO S.A.
Signature

Référence de publication: 2016092689/11.

(160061937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2016.

JERDS Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 167.106.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 décembre 2015.

Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2016092695/13.

(160061661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2016.

JP Commercial 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 201.080.

Nach ihrer Adressänderung, befindet sich der Sitz der Jargonant Partners S.à r.l., Teilhaberin der Gesellschaft, nunmehr in der 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Für gleichlautenden Auszug, zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. März 2016.

JP Commercial 20 S.à r.l.
Diane Wolf

Référence de publication: 2016092701/14.

(160061788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2016.

P.A.F.I., Participations Agricoles Financière et Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 19.912.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 24 mars 2016, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conditions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société.

Luxembourg, le 12 avril 2016.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2016093456/16.

(160061592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2016.

Patagonia Finance S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 82.186.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2015, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2016.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2016093457/14.

(160062605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2016.

Patagonia Finance S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 82.186.

Extrait des résolutions des actionnaires datées du 8 avril 2016

En date du 8 avril 2016, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg et enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B65477, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, et ce jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2022.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2016.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2016093458/17.

(160062606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2016.

Pétrusse Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 187.303.

Il résulte d'un contrat de cession signé sous seing privé le 12 avril 2016 que Mr Bernardin Mauro et Monsieur Dominique Mauro ont cédé chacun 420 parts sociales soit au total 840 parts sociales qu'ils détenaient dans la Société à M. Claude CHAMBRE, né le 20.09.1970 à Metz, résidant au 26, Cité Am Wenkel, L-8086 Bertrange.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2016093460/13.

(160062909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2016.

Promovis S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.
R.C.S. Luxembourg B 67.377.

Le Bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016094114/10.

(160063757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Power Transmission Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 56.517.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 12 juin 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10, rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg.

En outre, il est à noter que Monsieur Riccardo MORALDI, actuel administrateur et Président est désormais domicilié au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2016094111/14.

(160063822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Prestige Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 23.223.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 15 avril 2016

En date du 15 avril 2016, l'Assemblée Générale Annuelle a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Didier Violon, de Monsieur Christophe Drouet et de Monsieur Joseph Alfonsi en qualité d'Administrateurs, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2017,

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2017.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Prestige Luxembourg

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2016094112/17.

(160063772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Offitec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 64, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 66.662.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2016094086/11.

(160063620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Panthelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 246.439,38.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 188.460.

—
L'adresse de Monsieur Stephen James Tuddenharn, associé de la Société, a changé et est désormais à Lamb House, Elton Lane, Weston, RG20 8JG, Royaume-Uni.

Eddy Perrier

Gérant

Référence de publication: 2016094091/12.

(160063690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Otto Invest & Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 138.643.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 15 avril 2016, que:
Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015 qui se tiendra en l'année 2016:

- Madame Mireille GEHLEN, demeurant au 2, rue J.-F. Kennedy, L-3502 Dudelange.
- Monsieur Thierry JACOB, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
- Monsieur Mattia MALACALZA, demeurant à Via d'Alberti 12, CH-6900 Lugano (Suisse).
- Monsieur Roberto GALERI, demeurant Villa Luganese 3, CH-6966 Lugano (Suisse).

Est réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

- H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016094090/19.

(160063767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Polaris Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.970,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 181.421.

EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par l'associé unique en date du 11 avril 2016:

- Révocation de Mr Bennett Morgan, 2100, Highway 55, USA - 55340 Medina, comme gérant de catégorie A de la société avec effet au 11 avril 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 avril 2016.

Référence de publication: 2016094093/14.

(160063270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

OLKAD Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 136.188.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2016094087/11.

(160063522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Stahl Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 126.958.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016094161/10.

(160063175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

S.M.B. IT Management Solutions - Luxembourg, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 158.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Mai 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016094140/13.

(160063630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

S.M.B. IT Management Solutions - Luxembourg, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 158.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016094141/13.

(160063631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

S.M.B. IT Management Solutions - Luxembourg, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 158.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016094142/13.

(160063632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Qui.Lu.Cru S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 111, rue Anatole France.
R.C.S. Luxembourg B 100.109.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mars 2016

Il résulte des résolutions prises à Luxembourg, par l'associé unique, en date du 14 mars 2016, que:

A été nommé comme gérant administratif Monsieur Fabio LEONE, employé privé, né le 9 juillet 1979, demeurant à 17, rue des Roses L-2445 Luxembourg.

Monsieur Fabio Leone peut engager la société valablement avec la signature conjointe du gérant technique.

GANYLUX S.A.

SARRA Sébastien

Administrateur

Référence de publication: 2016094117/15.

(160063774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

RPeV Luxembourg Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016094135/13.

(160063390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

RPeV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016094136/13.

(160063383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Soho House (Finance) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 176.892.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 15 avril 2016

En date du 15 avril 2016, l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter la nomination de Monsieur Vladimir Mornard, né le 18 mai 1979 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société avec effet au 4 avril 2016 et pour une durée indéterminée.

- d'accepter la démission de Monsieur Paul Lawrence de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 4 avril 2016.

Luxembourg, le 15 avril 2016.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2016094157/16.

(160063130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Allo Tools S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5691 Mondorf-les-Bains, 38, ZAE Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 145.506.

Le bilan au 31 décembre 2014 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016099372/9.

(160070743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Patagonie S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 195.607.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 63.130, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Madame Anna WIAZ, domiciliée professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société PATAGONIE S.A. S.P.F., R.C.S. Luxembourg B 195.607, ayant son siège social au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, avec effet au 29 février 2016, en remplacement de Madame Tanja BERNAT.

Luxembourg, le 13 avril 2016.

Pour: Patagonie S.A. S.P.F.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016094101/18.

(160063534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Pentalpha, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 171.746.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

Suite aux résolutions prises en date du 29 mars 2016, l'associé unique de la Société, SWISS LIFE (Luxembourg) S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 25 route d'Arlon, L-8009 Strassen, Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-22.663, a décidé:

- d'accepter et le cas échéant d'approuver la démission de Mr Gregory Noyen en tant que gérant de la Société avec effet au 16 mars 2016;

- de nommer Mr Geoffroy t'Serstevens, né le 2 novembre 1980 à Namur, Belgique, résidant professionnellement au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 16 mars 2016 et ce pour une durée indéterminée, en remplacement du gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016094102/18.

(160063048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Petercam L Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.128.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle en date du 13 avril 2016

En date du 13 avril 2016, l'Assemblée Générale Annuelle a décidé:

- de prendre acte de la démission de Monsieur Francis Heymans, en qualité d'administrateur avec effet au 25 août 2015,
- de renouveler les mandats de Monsieur Jérôme Castagne, de Monsieur Hugo Lasat, et de Monsieur Yvon Lauret, en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2017,

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2017.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Petercam L Fund

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2016094103/18.

(160063773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Pol Winandy et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-8189 Kopstal, 32, rue de Saeul.

R.C.S. Luxembourg B 97.758.

—
Extrait de la décision de l'associée unique du 18 avril 2016

La société JO.C. FINANCES S.A. a pour siège social: 32, rue de Saeul à L-8189 KOPSTAL.

M. Claude JOHANN a pour adresse professionnelle: 32, rue de Saeul L-8189 KOPSTAL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016094109/14.

(160063847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Quant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 136.613.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016094116/9.

(160063189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Red Diamond Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.475.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 22 janvier 2016

1. Madame Sophie Perrin-Janet a démissionné de son mandat de gérante de classe B avec effet au 18 décembre 2015.

2. Monsieur Martin Paul Galliver, administrateur de sociétés, né à Monaco (Monaco) le 15 juin 1980, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée avec effet au 18 décembre 2015.

Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Red Diamond Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016094119/17.

(160063538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Promontoria Holding XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 166.533.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Avril 2016.

Promontoria Holding XX S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2016094097/14.

(160063756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Presco Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 39.005.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 124.417.

I. En date du 15 avril 2016, l'associé unique PRESCO INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Territorials Street, Vision Exchange Building, Level 1, BKR 3000 Mriehel, Malte, a cédé la totalité de ses 330.000 parts sociales de catégorie A et 57.050 parts sociales de catégorie B à SECAPITAL S.à.r.l., avec siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est SECAPITAL S.à.r.l., précité, avec 330.000 parts sociales de catégorie A et 57.050 parts sociales de catégorie B.

II. Par résolutions prises en date du 15 avril 2016, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Krzysztof Piwonski, avec adresse avec au 62/1, ul Wawelska, 64-920 Pila, Pologne de son mandat de gérant B, avec effet immédiat;

2. Acceptation de la démission de Wojciech Andrzejewski, avec adresse professionnelle au 3, ul Wysoka, 64-920 Pila, Pologne de son mandat de gérant B, avec effet immédiat;

3. Nomination de Hanna Stempien, avec adresse professionnelle au 8, Wolowska, 51116 Wroclaw, Pologne au mandat de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

4. Nomination de Iwona Slomska, avec adresse professionnelle au 8, Wolowska, 51116 Wroclaw, Pologne au mandat de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 2016.

Référence de publication: 2016094095/25.

(160063554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

OC II Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand rue.
R.C.S. Luxembourg B 204.777.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé de la Société en date du 7 avril 2016 d'accepter la démission de Monsieur Paul Lawrence en tant que gérant de la Société avec effet au 7 avril 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 2016.

Référence de publication: 2016094082/12.

(160063049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Surassur, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 52.440.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 12 avril 2016
Cinquième résolution - Ratification de la cooptation d'un Administrateur.

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation du mandat d'Administrateur de Monsieur Laurent ONNO, dont l'adresse professionnelle est 40, rue des Terroirs de France F-75012 PARIS, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Sixième résolution - Mandat du Réviseur d'entreprises:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016094202/17.

(160063813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Sparflex Diffusion et Participation International (SDPI), Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 68.761.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 15 décembre 2015 a:

1/ décidé de renouveler pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2021 sur les comptes du 31 décembre 2020, les mandats d'Administrateurs de:

- Monsieur Michel SOUTIRAN, dirigeant d'entreprises, demeurant à L-1149 Luxembourg, 305, Rue des Sept Arpens,
- Madame Jocelyne SOUTIRAN, dirigeante d'entreprises, demeurant à L-1149 Luxembourg, 305, Rue des Sept Arpens,
- Monsieur Sébastien ROUILLAUD, Directeur Marketing opérationnel, demeurant à L-1742 Luxembourg, 42, Rue Jean-Pierre Huberty.

2/ décidé de maintenir le nombre de Commissaire aux comptes à un (1) et de renouveler, pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2021, le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Max CHEVIGNE demeurant à Montigny-Lès-Metz (F-57950), 4, Rue Franchet d'Esperey.

Le Conseil d'Administration du 15 décembre 2015 a renouvelé les mandats de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur-Délégué de Monsieur Michel SOUTIRAN, sus-désigné, pour la durée de son mandat d'Administrateur soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2021 sur les comptes du 31 décembre 2020.

Pouvoirs de l'Administrateur-Délégué:

M. Michel SOUTIRAN assumera, sous sa responsabilité, la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion. Il sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration.

Michel SOUTIRAN.

Référence de publication: 2016094192/26.

(160063647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Stalis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 161.775.

Nous,

SGG S.A., Société Anonyme, domiciliée au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Luxembourg sous le n° B-65906,

vous informons que nous avons pris la décision de dénoncer le siège de la société

Stalis Holding S.à r.l., 412F route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Luxembourg sous le n° B-161775. et ceci avec effet immédiat.

Le 18 avril 2016.

Certifié sincère et conforme

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2016094195/16.

(160063422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Service Industriel Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8282 Kehlen, 24, rue de Keispelt.

R.C.S. Luxembourg B 30.898.

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kehlen, le 15 avril 2016.

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2016094178/12.

(160063224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Organa JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 113.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 202.357.

In the year two thousand and sixteen, on the eighteenth day of February,
Before the undersigned, Maître Jacques Kessler, notary residing in the Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary"),

THERE APPEARED

I. KRE Organa LP, an exempted limited partnership incorporated in the Cayman Islands whose registered office is at Uglan House, KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands' registrar of exempted companies under number 84096 represented by its general partner KRE Organa GP Limited, an exempted limited liability company, incorporated in the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

II. The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the Notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. Such appearing party is the sole shareholder (the "Shareholder") of Organa JV S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 202.357 (the "Company") and, incorporated pursuant to a deed of Me Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 9 December 2015, whose articles of incorporation (the "Articles") have not been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations yet and have not been amended since its incorporation.

IV. The Shareholder hereby pass the following written resolutions in accordance with article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended:

First resolution

The Shareholder resolves to create ten new classes of shares, namely the class A shares (the "Class A Shares"), class B shares (the "Class B Shares"), class C shares (the "Class C Shares"), class D shares (the "Class D Shares"), class E shares (the "Class E Shares"), class F shares (the "Class F Shares"), class G shares (the "Class G Shares"), class H shares (the "Class H Shares"), class I shares (the "Class I Shares") and class J shares (the "Class J Shares") having the rights and obligations as set forth in the Articles, as amended by the present resolutions and to reclassify the existing 1,250,000 shares of the Company into Class A Shares.

Second resolution

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred one thousand Euro (EUR 101,000.-) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one hundred thirteen thousand five hundred Euro (EUR 113,500.-) by the creation and issue of a total number of ten million one hundred thousand (10,100,000) new shares (the "New Shares") together with a share premium of two million five hundred forty-seven thousand seven hundred eighty-five Euro and eighteen cents (EUR 2,547,785.18) divided into nine classes of shares as follows:

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class B Shares;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class C Shares;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class D Shares;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class E Shares;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class F Shares;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class G Shares;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class H Shares;
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class I Shares; and
- one hundred thousand (100,000) Class J Shares.

each New Share having the rights and obligations as set out in the Articles (as amended by the following resolution) and with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01).

Subscription and payment

The New Shares are subscribed and paid for as follows:

1. The Shareholder declares to subscribe and fully pay for all of the Class B Shares, all of the Class C Shares, all of the Class D Shares, all of the Class E Shares, all of the Class F Shares, all of the Class G Shares and all of the Class I Shares

by a contribution in cash of an aggregate amount of two million six hundred forty-seven thousand seven hundred eighty-five Euro and eighteen cents (EUR 2,647,785.18), of which (i) one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) two million five hundred forty-seven thousand seven hundred eighty-five Euro and eighteen cents (EUR 2,547,785.18) shall be allocated to the share premium account of the Company and shall remain attached to those shares.

2. ETCHE FRANCE, a société par actions simplifiée incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 71, avenue des Ternes, 75017 Paris, France and registered with Paris Register of Commerce and Companies under number 538 798 018 (the "New Shareholder" and together with the Shareholder hereinafter referred to as the "Shareholders"), here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal declares to subscribe and fully pay for all of the Class J Shares by a contribution in cash of an aggregate amount of one thousand Euro (EUR 1,000.-) which shall be entirely allocated to the share capital of the Company.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the Notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proof of the existence of the above mentioned contributions has been produced to the Company.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article 5 (share capital) of the Articles in order to reflect the above resolution, which shall henceforth read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at one hundred thirteen thousand five hundred Euro (113,500.- EUR) divided into:

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares (the "Class A Shares");
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B shares (the "Class B Shares");
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class C shares (the "Class C Shares");
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class D shares (the "Class D Shares");
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class E shares (the "Class E Shares");
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class F shares (the "Class F Shares");
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class G shares (the "Class G Shares");
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class H shares (the "Class H Shares");
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class I shares (the "Class I Shares"); and
- one hundred thousand (100,000) class J shares (the "Class J Shares").

(hereinafter referred to as the "Shares" and each a "Share") each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) and having the rights and obligations as set out in these Articles.

The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the shareholder (s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor or to a particular class of Shares.

The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles or any Investment Agreement.

The issued capital of the Company may be increased from time to time by a decision of the shareholders adopted in accordance with these Articles and the 1915 Law and the Company may repurchase, redeem and/or cancel its shares subject as provided in the 1915 Law.

The share capital of the Company may be reduced exclusively through the repurchase and cancellation of all the issued shares of one or more classes of Shares (a "Share Redemption") in the following order:

- The Class I Shares;
- The Class H Shares;
- The Class G Shares;
- The Class F Shares;
- The Class E Shares;
- The Class D Shares;
- The Class C Shares;
- The Class B Shares;
- The Class A Shares.

Upon a Share Redemption becoming effective, the holders of the shares which are repurchased by the Company as part of the Share Redemption (the "Redeemed Shares") will be paid the Redemption Price for each Redeemed Share.

In these Articles:

"Available Amount" equals: $(W + X + Y) - Z$ where W, X, Y and Z are the following amounts taken from the interim accounts without double counting:

"W" means the net profits of the Company including carried forward profits less any losses of the Company including carried forward losses;

"X" means any freely distributable share premium and other freely distributable reserves of the Company other than any premia included in Y and, for the avoidance of doubt, other than any share premium which is allocated only to shares other than the Redeemed Shares;

"Y" means the amount paid up by way of nominal value and share premium on the Redeemed Shares;

"Z" means any sums to be placed into or retained in a non-distributable reserve pursuant to the requirements of Luxembourg Law or these Articles;

"Redemption Price" equals the amount payable for each Redeemed Share of the relevant class as determined by the board of managers, or the sole manager, as the case may be, provided that the total Redemption Price payable for all Redeemed Shares upon a Share Redemption must not exceed the Available Amount."

Third resolution

The Shareholders resolve to fully amend and restate the Articles without amending the object clause which shall henceforth read as follows:

Title I. - Denomination- Registered office - Object - Duration

Art. 1. Denomination. This document constitutes the articles of association (the "Articles") of Organa JV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Luxembourg Law") including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law"). The Company will be governed by these Articles and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object, including investments in the real estate sector.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at one hundred thirteen thousand five hundred Euro (113,500.- EUR) divided into:

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares (the "Class A Shares");
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class B shares (the "Class B Shares");

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class C shares (the "Class C Shares");
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class D shares (the "Class D Shares");
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class E shares (the "Class E Shares");
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class F shares (the "Class F Shares");
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class G shares (the "Class G Shares");
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class H shares (the "Class H Shares");
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class I shares (the "Class I Shares"); and
- one hundred thousand (100,000) class J shares (the "Class J Shares").

(hereinafter referred to as the "Shares" and each a "Share") each having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) and having the rights and obligations as set out in these Articles.

Articles

The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the shareholder (s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the Shares of the contributor or to a particular class of Shares.

The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles or any Investment Agreement.

The issued capital of the Company may be increased from time to time by a decision of the shareholders adopted in accordance with these Articles, Luxembourg Law and in compliance with any Investment Agreement and the Company may repurchase, redeem and/or cancel its shares subject as provided in the 1915 Law.

The share capital of the Company may be reduced exclusively through the repurchase and cancellation of all the issued shares of one or more classes of Shares (a "Share Redemption") in the following order:

- The Class I Shares;
- The Class H Shares;
- The Class G Shares;
- The Class F Shares;
- The Class E Shares;
- The Class D Shares;
- The Class C Shares;
- The Class B Shares;
- The Class A Shares.

Upon a Share Redemption becoming effective, the holders of the shares which are repurchased by the Company as part of the Share Redemption (the "Redeemed Shares") will be paid the Redemption Price for each Redeemed Share.

In these Articles:

"Available Amount" equals: $(W + X + Y) - Z$ where W, X, Y and Z are the following amounts taken from the interim accounts without double counting:

"W" means the net profits of the Company including carried forward profits less any losses of the Company including carried forward losses;

"X" means any freely distributable share premium and other freely distributable reserves of the Company other than any premia included in Y and, for the avoidance of doubt, other than any share premium which is allocated only to shares other than the Redeemed Shares;

"Y" means the amount paid up by way of nominal value and share premium on the Redeemed Shares;

"Z" means any sums to be placed into or retained in a non-distributable reserve pursuant to the requirements of Luxembourg Law or these Articles;

"Redemption Price" equals the amount payable for each Redeemed Share of the relevant class as determined by the board of managers, or the sole manager, as the case may be, provided that the total Redemption Price payable for all Redeemed Shares upon a Share Redemption must not exceed the Available Amount.

Art. 6. Transfer of Shares. During such time as the Company has only one (1) Shareholder, the Shares will be freely transferable.

During such time as the Company has more than one (1) Shareholder: the Transfer of Shares is subject to the provisions of these Articles, articles 189 and 190 of the 1915 Law and the relevant provisions of any Investment Agreement (including but not limited to general transfer restrictions, tag along rights, drag along rights, prior approvals).

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by a sole manager or a board of managers appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders and in accordance with the provisions of any Investment Agreement. In this case, the board of managers may, if the shareholders so resolve, be composed of one or more A managers (the “A Managers”) and one or more B managers (the “B Managers”). The sole manager or the members of the board of managers may but need not be shareholders. The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by Luxembourg Law or by these Articles to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Vis-à-vis third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by Luxembourg Law or these Articles to the general meeting or as may be provided herein. Board members of the Company shall not do or (as so far as lies within its power to prevent) permit any decision on any Authority Matters to be made without prior approval of the board of managers of the Company.

The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only, provided always that such conference calls shall be initiated from Luxembourg. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board of managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote. For the avoidance of doubt, if the board of managers is divided between A Managers and B Managers, an A Manager may appoint either an A Manager or a B Manager as his representative and a B Manager may also appoint either an A Manager or a B Manager as his representative.

Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any one board member and shall, if held physically, be held in Luxembourg. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers 24 hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by a Majority Decision.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signature of any one manager or as decided by the board of managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or in the case of a board of managers by the signature of any one manager, as the case may be, or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or the board of managers or in case of a board, by any one manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by Luxembourg Law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the

conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under Luxembourg Law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by the 1915 Law, in writing (to the extent permitted by Luxembourg Law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by Luxembourg Law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by Luxembourg Law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of these Articles are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital. Shareholders of the Company shall not do or (as so far as lies within their power to prevent) permit any decision on any Authority Matters that lie within the competence of shareholders to be made without prior approval of the board of managers of the Company.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on second Tuesday of the month of June at 10:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. From the net profits of the Company determined in accordance with the 1915 Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

Subject to the provisions of the 1915 Law, these Articles and any Investment Agreement, the Company may by resolution of the shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the shareholders.

The board of managers or the sole manager as the case may be, may decide to pay interim dividends to the shareholder (s) in accordance with their respective rights before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant shareholder(s).

In the event that a dividend is declared in accordance with these Articles then the following provisions and the relevant provisions of any Investment Agreement will apply in relation to that dividend unless waived by the shareholders:

- First, the holders of Class A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the shares issued by the Company. The holders of Class B Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the shares issued by the Company. The holders of Class C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the shares issued by the Company. The holders of Class D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the shares issued by the Company. The holders of Class E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.45% of the nominal value of the shares issued by the Company. The holders of Class F Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the nominal value of the shares issued by the Company. The holders of Class G Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.55% of the nominal value of the shares issued by the Company. The holders of Class H Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.60% of the nominal value of the shares issued by the Company. The holders of Class J Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.65% of the nominal value of the shares issued by the Company. For the avoidance of doubt, the payments to be made under this section are to be made on a pari passu basis between the holders of the relevant class of shares.

- Subject to any provisions to the contrary under any Investment Agreement, after the dividend set out under the above section, all remaining income to be paid by way of dividend (the "Excess") if any, shall be paid to the holders of Class I Shares or if the Class I Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class H Shares; or if the Class H Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class G Shares; or if the Class G Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class F Shares; or if the Class F Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class E Shares; or if the Class E Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class D Shares; or if the Class D Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class C Shares; or if the Class C Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class B Shares; or if the Class B Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class A Shares.

- The holders of the Class J Shares shall be entitled to distributions as further set out under any Investment Agreement.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed in accordance with the provisions of article 13 of these Articles and any Investment Agreement.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the 1915 Law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles, the shareholders refer to the relevant legislation.

Art. 17. Definitions. "Affiliates" has the meaning ascribed in any Investment Agreement.

"Asset and Property Management Agreement" has the meaning ascribed in any Investment Agreement.

"Authority Matters" means

(i) in connection to decisions relating to other Group Companies:

- any material amendment to the Business Plan;
- any conclusion, modification or renewal of an agreement entered into between any of the Group Companies with any of the Investors or of their Affiliates;
- any decision relating to constitutional documents of any of the Group Companies, in particular but not limited to (i) any modification any of the Group Companies by-laws or regulations (except for the modifications of the Propcos and SPPICAV's by-laws made on Signature Date) and (ii) any situation where there needs to be considered whether to proceed with the dissolution or liquidation of any of the Group Companies;
- any decision relating to new investment and divestments to be made by any of the Group Companies, in particular but not limited to (i) the Transfer of shares of any of the Group Companies, (ii) the issuance of any new Financial Instruments by any of the Group Companies, (iii) any capital expenditure to be completed by any of the Group Companies exceeding EUR 500,000 and (ii) any proposed acquisition, sale or Transfer (whether directly or indirectly) by any of the Group Companies of a real estate property or any other asset with a net book value equal to or above EUR 500,000;
- any decision to materially vary the terms of or terminate any of the Asset and Property Management Agreement;
- any decision relating to any claim exceeding EUR 500,000 to be made under the Share Purchase Agreements and during the corresponding claim procedure under the Share Purchase Agreements;
- any of the decisions which are significant and, more generally, any material decisions to be made by any of the Group Companies.

(ii) and in connection to decisions relating to the Company:

- any decision relating to the financing of the Company, including (i) the entry into of any third party financing and/or hedging instrument and/or the issuance of any of the Financial Instruments, (ii) any decision to vary the terms and/or totally or partially pay and repay any third party financing and/or hedging instrument and/or Financial Instruments entered into by the Company and (iii) any waiver to be requested and/or any notification and or communication to be made to any third party lenders and/or hedging counterparty and/or Financial Instruments holders under third party financing and/or hedging instrument and/or Financial Instruments entered into by the Company;

- any decision relating to (i) any guarantee whatsoever (caution, aval, garantie, etc.) to be granted by the Company, (ii) any project to grant a security whatsoever over any of the Company's assets and/or (iii) any project to grant any pre-emption or preferential right to the benefit of a third party;

- any conclusion, modification or renewal of an agreement entered into between the Company and any of the Investors or of their Affiliates;

- the appointment of any new auditors; and

- more generally, any decision requiring shareholders decision under the Company's Articles.

"Business Plan" has the meaning ascribed in any Investment Agreement.

"Financial Instruments" has the meaning ascribed in any Investment Agreement.

"Group Companies" has the meaning ascribed in any Investment Agreement.

"Investors" has the meaning ascribed in any Investment Agreement.

"Majority Decision" means in relation to a decision made by the board of managers of the Company, a decision made by a majority strictly higher than fifty per cent (50%) of the members present, deemed present or represented of such board of managers.

"Propcos" has the meaning ascribed in any Investment Agreement.

"Share Purchase Agreements" has the meaning ascribed in any Investment Agreement.

"Signature Date" has the meaning ascribed in any Investment Agreement.

"SPPICAV" has the meaning ascribed in any Investment Agreement.

"Transfer" means any method of transfer of full ownership or any bare ownership or subdivided or partial ownership rights pertaining to one or more Shares of the Company, whether gratuitously or for consideration, voluntarily or not, and in particular by sale, exchange, donation, capital contribution, merger and any similar transaction, demerger or spin-off, or any operation causing the universal transmission of the assets and liabilities of a Shareholder or part thereof, allotment by way of a distribution of assets or liquidation, the realisation of a security interest or guarantee, and, generally, any method whatsoever for the transfer of Shares of the Company.

The present deed is drawn up in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The Notary who speaks and understands English and French, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the Notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the Notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-huitième jour du mois février.

Par-devant le soussigné, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence au Grand-Duché de Luxembourg (le "Notaire").

A COMPARU

I. KRE Organa LP, une limited partnership constituée dans les Iles Cayman dont le siège social est à Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman, Iles Cayman et immatriculée auprès du registre des Iles Cayman des sociétés exonérées sous le numéro 84096 représenté par son commandité KRE Organa GP Limited, une limited liability company constituée dans les Iles Cayman dont le siège social est à Ugland House, KY1- 1104 Grand Cayman, Iles Cayman, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

II. Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le Notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé") d'Organa JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social est au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.357 (la "Société") et, constituée suite à un acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire résidant à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 décembre 2015, dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

IV. L'Associé, par la présente, passe les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, telle que modifiée:

Première résolution

L'Associé décide de créer dix nouvelles catégories de parts sociales, nommées les parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), les parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), les parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"), les parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), les parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"), les parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"), les parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"); les parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I") et les parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J") ayant les droits et obligations tels que définis dans les Statuts, tels que modifiés par les présentes résolutions et de réclassifier les 1.250.000 parts sociales existantes de la Société en Parts Sociales de Catégorie A.

Deuxième résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent et un mille euros (101.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à cent treize mille cinq cents euros (113.500,- EUR) par la création et l'émission d'un nombre total de dix millions cent mille (10.100.000) nouvelles parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales") ensemble avec une prime d'émission de deux millions cinq cent cinquante-sept mille sept cent quatre-vingt-cinq euros et dix-huit centimes (2.547.785,18 EUR) divisée en neuf catégories de parts sociales comme suit:

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Catégorie B;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Catégorie C;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Catégorie D;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Catégorie E;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Catégorie F;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Catégorie G;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Catégorie H;
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Catégorie I; et
- cent mille (100.000) Parts Sociales de Catégorie J;

chaque Nouvelle Part Sociale ayant les droits et obligations prévus dans les Statuts (tels que modifiés dans la résolution suivante) et avec une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR).

Souscription et paiement

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et libérées comme suit:

1. L'Associé décide de souscrire et d'entièrement libéré toutes les Parts Sociales de Catégorie B, toutes les Parts Sociales de Catégorie C, toutes les Parts Sociales de Catégorie D, toutes les Parts Sociales de Catégorie E, toutes les Parts Sociales de Catégorie F, toutes les Parts Sociales de Catégorie G, toutes les Parts Sociales de Catégorie H et toutes les Parts Sociales de Catégorie I par un apport en numéraire pour un montant total de deux millions six cent quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-cinq euros et dix-huit centimes (2.647.785,18 EUR), duquel (i) cent mille euros (100.000 EUR) sera alloué au capital social de la Société et (ii) deux millions cinq cent quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-cinq euros et dix-huit centimes (2.547.785,18 EUR) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société et restera attaché à ces parts sociales.

2. ETCHE France, une société par actions simplifiées constituée et existant selon les lois de France, ayant son siège social au 71, avenue des Termes, 75017 Paris, France et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 538 798 018 (le "Nouvel Associé" et ensemble avec l'Associé ci-après référencés comme les "Associés"), ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé déclare souscrire et entièrement libérée toutes les Parts Sociales de Catégorie J par un apport en numéraire pour un montant total de mille euros (1.000 EUR) qui sera entièrement alloué au capital social de la Société.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le Notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La preuve de l'existence des apports susmentionnés a été produite à la Société.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5 (capital social) des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus, lequel devra désormais se lire comme suit:

"Le capital social émis de la Société est fixé à cent treize mille cinq cents euros (113.500,- EUR) divisé comme suit:

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H");
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"); et
- cent mille (100.000) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J"),

(ci-après les "Parts Sociales" et chacune une "Part Sociale") chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) et ayant les droits et obligations tels que définis dans ces Statuts.

La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par l'(les) associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Afin d'éviter tout doute, une telle décision peut, mais ne doit pas nécessairement, allouer tout montant contribué au contributeur ou à une catégorie particulière de Parts Sociales.

La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de parts sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par l'(les) associé(s) sous réserve de la Loi 1915, et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, une telle décision peut, mais ne doit pas, allouer tout montant contribué au contributeur.

Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux sous réserve de dispositions contraires dans les présents Statuts ou dans tout Contrat d'Investissement.

Le capital émis de la Société peut être augmenté de temps en temps par une décision des associés adoptée conformément aux présents Statuts et la Loi de 1915 et la Société peut racheter et/ou annuler ses parts sociales sous réserve de la Loi de 1915.

Le capital social de la Société peut être réduit exclusivement par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises d'une ou plusieurs catégories de Parts Sociales (un "Rachat de Part Sociale") dans l'ordre suivant:

- les Parts Sociales de Catégorie I;
- les Parts Sociales de Catégorie H;
- les Parts Sociales de Catégorie G;
- les Parts Sociales de Catégorie F;
- les Parts Sociales de Catégorie E;
- les Parts Sociales de Catégorie D;
- les Parts Sociales de Catégorie C;
- les Parts Sociales de Catégorie B;
- les Parts Sociales de Catégorie A.

Jusqu'à ce qu'un Rachat de Part Sociale devienne effectif, les détenteurs de parts sociales qui sont rachetées par la Société dans le cadre du Rachat de Part Sociale (les "Parts Sociales Rachetées") recevront le Prix de Rachat pour chaque Part Sociale Rachetée.

Dans les présents Statuts:

"Montant Disponible" est égal à $(W+X+Y)-Z$ où W, X, Y et Z sont les montants suivants:

"W" signifie les bénéfices nets de la Société incluant les bénéfices reportés moins les pertes de la Société incluant les pertes reportées;

"X" signifie toute prime d'émission librement distribuable et d'autres réserves librement distribuables de la Société autre que toute prime incluse dans Y et, pour éviter tout doute, autre que toute prime d'émission qui est allouée seulement aux parts sociales autres que les Parts Sociales Rachetées;

"Y" signifie le montant payé au titre de la valeur nominale et de la prime d'émission sur les Parts Sociales Rachetées;

"Z" signifie toute somme devant être versée ou retenue sur une réserve non distribuable conformément à aux exigences de la Loi Luxembourgeoise ou des présents Statuts;

"Prix de Rachat" est égal au montant payable pour Part Sociale Rachetée de la catégorie concernée comme déterminé par le conseil de gérance, ou l'associé unique, selon le cas, à condition que le Prix total de Rachat payable pour toutes Parts Sociales Rachetées après un Rachat de Part Sociale ne doit pas excéder le Montant Disponible."

Quatrième résolution

Les Associés décident d'entièrement modifier et refondre les Statuts sans modifier la clause d'objet, lesquelles devront désormais se lire comme suit:

"Titre 1^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") d'"Organa JV S.à r.l." (la "Société") une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la "Loi Luxembourgeoise") y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps en temps (la "Loi de 1915"). La Société sera régie par les présents Statuts et la législation concernée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent, ce qui comprend l'investissement dans le secteur immobilier.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions prévues pour les modifications des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou selon le cas le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à cent treize mille cinq cents euros (113.500,- EUR) divisé comme suit:

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H");
- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"); et
- cent mille (100.000) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J"),

(ci-après les "Parts Sociales" et chacune une "Part Sociale") chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) et ayant les droits et obligations tels que définis dans ces Statuts.

La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par l'(les) associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Afin d'éviter tout doute, une telle décision peut, mais ne doit pas nécessairement, allouer tout montant contribué aux Parts Sociales du contributeur ou à une catégorie particulière de Parts Sociales.

La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de parts sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par l'(les) associé(s) sous réserve de la Loi 1915, et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, une telle décision peut, mais ne doit pas, allouer tout montant contribué au contributeur.

Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux sous réserve de dispositions contraires dans les présents Statuts ou dans tout Contrat d'Investissement.

Le capital émis de la Société peut être augmenté de temps en temps par une décision des associés adoptée conformément aux présents Statuts, la Loi Luxembourgeoise et conformément à tout Contrat d'Investissement et la Société peut racheter et/ou annuler ses parts sociales sous réserve de la Loi de 1915.

Le capital social de la Société peut être réduit exclusivement par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises d'une ou plusieurs catégories de Parts Sociales (un "Rachat de Part Sociale") dans l'ordre suivant:

- les Parts Sociales de Catégorie I;
- les Parts Sociales de Catégorie H;
- les Parts Sociales de Catégorie G;
- les Parts Sociales de Catégorie F;
- les Parts Sociales de Catégorie E;
- les Parts Sociales de Catégorie D;
- les Parts Sociales de Catégorie C;
- les Parts Sociales de Catégorie B;
- les Parts Sociales de Catégorie A.

Jusqu'à ce qu'un Rachat de Part Sociale devienne effectif, les détenteurs de parts sociales qui sont rachetées par la Société dans le cadre du Rachat de Part Sociale (les "Parts Sociales Rachetées") recevront le Prix de Rachat pour chaque Part Sociale Rachetée.

Dans les présents Statuts:

"Montant Disponible" est égal à $(W + X + Y) - Z$ où W, X, Y et Z sont les montants suivants:

"W" signifie les bénéfices nets de la Société incluant les bénéfices reportés moins les pertes de la Société incluant les pertes reportées;

"X" signifie toute prime d'émission librement distribuable et d'autres réserves librement distribuables de la Société autre que toute prime incluse dans Y et, pour éviter tout doute, autre que toute prime d'émission qui est allouée seulement aux parts sociales autres que les Parts Sociales Rachetées;

"Y" signifie le montant payé au titre de la valeur nominale et de la prime d'émission sur les Parts Sociales Rachetées;

"Z" signifie toute somme devant être versée ou retenue sur une réserve non distribuable conformément à aux exigences de la Loi Luxembourgeoise ou des présents Statuts;

"Prix de Rachat" est égal au montant payable pour Part Sociale Rachetée de la catégorie concernée comme déterminé par le conseil de gérance, ou l'associé unique, selon le cas, à condition que le Prix total de Rachat payable pour toutes Parts Sociales Rachetées après un Rachat de Part Sociale ne doit pas excéder le Montant Disponible.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Au cours de la période durant laquelle la Société n'a qu'un (1) seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

Au cours de la période durant laquelle la Société a plus d'un (1) Associé: le Transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des présents Statuts, aux articles 189 et 190 de la Loi de 1915 et aux dispositions concernées de tout Contrat d'Investissement (incluant mais ne limitant pas aux restrictions de transfert générales, aux droits de sortie conjointe, aux droits de sortie forcée, aux approbations préalables).

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés et conformément aux dispositions de tout Contrat d'Investissement. Dans ce cas, le conseil de gérance peut, si les associés le décident, être composé d'un ou plusieurs gérants A (les "Gérants A") et un ou plusieurs gérants B (les "Gérants B"). Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance peut/peuvent ou non être associé(s). Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) à tout moment.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi Luxembourgeoise ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Les membres du conseil de gérance de la Société ne doivent pas prendre ou (dans la mesure du possible, empêcher) autoriser qu'une décision sur les Affaires d'Autorité soit prise sans ayant obtenu l'accord préalable du conseil de gérance de la Société.

Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique, à condition que ces conférences téléphoniques soient toujours initiées du Luxembourg. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés lors des réunions du conseil de gérance par un autre gérant sans limitation quant au nombre de procuration qu'un gérant peut accepter et voter. Afin d'éviter tout doute, si le conseil de gérance est divisé entre des Gérants A et des Gérants B, un Gérant A peut nommer soit un Gérant A ou un Gérant B comme son représentant et un Gérant B peut aussi nommer soit un Gérant A ou un Gérant B comme son représentant.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou un membre du conseil et seront, si tenues physiquement, tenues au Luxembourg. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins 24 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourci et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

7.6 Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants et présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par une Décision Majoritaire.

7.7 Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature d'un gérant ou tel qu'il est décidé par le conseil de gérance.

7.8 Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par un gérant ou tel qu'il peut en être décidé par le conseil de gérance lors de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion ou lors d'une réunion ultérieure.

7.9 La Société sera engagée par la signature du gérant unique, ou dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un gérant, le cas échéant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le conseil de gérance ou en cas de conseil, par un gérant (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le gérant n'est pas personnellement responsable des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la Loi Luxembourgeoise, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou dirigeant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou dirigeant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis, à moins que le compromis en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou dirigeant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou dirigeant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Rien contenu ici n'affectera aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et dirigeants, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans cet article, seront avancées par la Société avant toute décision finale jusqu'à la réception de tout engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément à cet article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut valablement agir à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la(aux) majorité (s) prévue(s) par la Loi 1915, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la Loi Luxembourgeoise) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par voie électronique aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la Loi Luxembourgeoise concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Sauf si autrement prévu par la Loi Luxembourgeoise, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des présents Statuts sont prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les associés représentant 100% du capital social émis. Les associés de la Société ne doivent pas prendre ou (dans la mesure du possible, empêcher) autoriser qu'une décision sur les Affaires d'Autorité relevant de la compétence des associés soit prise sans accord préalable du conseil de gérance de la Société.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société a plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle sera tenue le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 10:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'exercice social, les comptes annuels sont établis par le gérant ou selon le cas le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont disponibles pour tout associé au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur les bénéfices nets de la Société déterminés en vertu de la Loi de 1915, cinq pour cent seront déduits et alloués à un fond de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ce fond de réserve légale atteint un dixième du capital nominal de la Société.

Sous réserve des dispositions de la Loi de 1915, des présents Statuts, et de tout Contrat d'Investissement, la Société peut par résolutions des associés déclarer des dividendes conformément aux droits respectifs des associés.

Le conseil de gérance ou l'associé unique, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires à l'(aux) associé(s) conformément à leurs droits respectifs avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve devant être établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables de l'(des) associé(s).

Dans le cas où un dividende est déclaré conformément aux présents Statuts, alors les dispositions suivantes et les dispositions concernées de tout Contrat d'Investissement seront applicables concernant le dividende sauf si renoncées par les associés:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0,30% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0,35% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0,40% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E auront le droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0,45% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F auront le droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0,50% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G auront le droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0,55% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H auront le droit

de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0,60% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J auront le droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0,65% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société. Afin d'éviter tout doute, les paiements devant être faits sous cette section devront être faits sur une base pari passu entre les détenteurs de la catégorie de parts sociales concernée.

- Sous réserve de toutes dispositions du contraire selon tout Contrat d'Investissement après que le dividende décrit dans la section ci-dessus, tout revenu restant à payer par voie de dividende ("Excès") s'il y en a, devra être payé aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I ou si les Parts Sociales de Catégorie H ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G; ou si les Parts Sociales de Catégorie G ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F; ou si les Parts Sociales de Catégorie F ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E; ou si les Parts Sociales de Catégorie E ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D; ou si les Parts Sociales de Catégorie D ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C; ou si les Parts Sociales de Catégorie C ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B; ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A.

- Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J auront le droit aux distributions comme amplement défini dans tout Contrat d'Investissement.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent mais ne doivent pas nécessairement être associés et qui sont nommés par l'assemblée générale des Associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et des paiements des dettes sera distribué conformément aux dispositions de l'article 13 des présents Statuts et de tout Contrat d'Investissement.

Art. 15. Associé Unique. Si, et aussi longtemps qu'un Associé détient toutes les Parts Sociales de la Société, la Société existe en tant qu'une société unipersonnelle, au sens de l'article 179 (2) de la Loi de 1915; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 17. Définitions. "Affaire d'Autorité" signifie:

(i) concernant les décisions relatives aux autres Sociétés du Groupe:

- toute modification matérielle du Plan de Développement;
 - toute conclusion, modification ou renouvellement d'un contrat conclu entre une Société du Groupe et l'un des Investisseurs ou l'un de leurs Affiliés;
 - toute décision relative aux documents constitutionnels de toute Société du Groupe, en particulier mais pas limité à (i) toute modification aux statuts d'une Société de Groupe (à l'exception des Statuts de la Propcos et SPPICAV à la Date de Signature) et (ii) toute situation dans laquelle il faut considérer une liquidation ou dissolution d'une des Sociétés du Groupe;
 - toute décision relative à un nouvel investissement et désinvestissement à être effectué par une Société du Groupe, en particulier mais pas limité à (i) le Transfert de parts sociales d'une Société du Groupe, (ii) émission de tout nouveaux Instruments Financiers par l'une des Sociétés du Groupe, (iii) tout dépense de numéraire par l'une des Société de Groupe excédant les 500.000,- EUR et (iv) toute acquisition, vente ou Transfert proposé (directement ou indirectement) par toute Société de Groupe d'une propriété immobilière ou tout bien ayant une valeur comptable nette de plus de 500.000,- EUR;
 - toute décision de faire des modifications matérielle aux termes ou de rompre tout Contrat de Gestion d'Actifs et de Propriété;
 - toute décision relative à une réclamation excédant les 500.000,- EUR à être faite en vertu des Contrats de Cession de parts sociales et pendant la procédure relative à cette réclamation en vertu des Contrats de Cession de Parts Sociales;
 - toute décision significative, et plus généralement, toute décision matérielle à être prise par une Société du Groupe;
- (ii) et concernant les décisions relatives à la Société:
- toute décision relative au financement de la Société, y compris (i) la conclusion de contrat de financement extérieur et/ou d'instrument de couverture et/ou l'émission de tout Instruments Financiers, (ii) toute décision de modifier les termes de et/ou de payer en partie ou entièrement tout financement extérieur et/ou instrument de couverture et/ou Instruments Financiers conclu par la Société, et (iii) toute renonciation à être demandé ou communication à être faite à un créancier et/ou d'une contrepartie se portant couverture et/ou détenteur d'un Instrument Financier en vertu d'un financement extérieur et/ou instrument de couverture et/ou Instruments Financiers conclu par la Société;
 - toute décision relative à (i) toute garantie quelconque (caution, aval, garantie etc.) à être accordé par la Société, (ii) tout projet d'accorder toute garantie sur tout bien détenu par la Société et/ou (iii) tout projet d'accorder une droit de pré-emption ou préférentiel au bénéfice d'un tiers;
 - toute conclusion, modification ou renouvellement d'un contrat conclu entre la Société et l'un de ses Investisseurs ou l'un de leurs Affiliés;

- la nomination d'un nouveau réviseur d'entreprises agréée; et
- plus généralement, toutes décisions nécessitant une décision des Associés dans les présents Statuts.

"Affiliés" a la signification décrite dans tout Contrat d'Investissement.

"Catégorie Numérique" signifie les diverses catégories numérotées.

"Contrat de Cession de Parts Sociales" a la signification décrite dans tout Contrat d'Investissement.

"Contrat de Gestion d'Actifs et de Propriété" a la signification décrite dans tout Contrat d'Investissement.

"Date de Signature" a la signification décrite dans tout Contrat d'Investissement.

"Décision Majoritaire" signifie concernant une décision prise par le conseil de gérance, une décision prise par une majorité plus élevée que cinquante pourcent (50%) des membres présents, présumés présents ou représentés du conseil de gérance.

"Distributions" signifie tout paiement par la Société à l'un de ses Associés par dividendes annuels ou intérimaires et/ou distributions, en relation avec toute annulation, remboursement et/ou rachat de parts sociales et/ou remboursement de prime d'émission et/ou en cas de dissolution ou liquidation.

"Instruments Financiers" a la signification décrite dans tout Contrat d'Investissement.

"Investisseurs" a la signification décrite dans tout Contrat d'Investissement.

"Plan de Développement" a la signification attribuée dans tout Contrat d'Investissement.

"Propcos" a la signification décrite dans tout Contrat d'Investissement.

"Pourcentage d'Intérêt" a la signification décrite dans tout Contrat d'Investissement.

"Sociétés du Groupe" a la signification décrite dans tout Contrat d'Investissement.

"Série Alphabétique" signifie les Parts Sociales de Catégorie A ou les Parts Sociales de Catégorie B, selon le cas.

"SPPICAV" a la signification décrite dans tout Contrat d'Investissement.

"Transfert" désigne toute méthode de transfert de la pleine propriété ou la nue-propriété ou de droits de propriété divisées ou partielle portant sur une ou plusieurs Parts Sociales, que cela soit à titre gratuit ou onéreux, volontairement ou non, et notamment par vente, échange, donation, apport en capital, de fusion et toute opération similaire, de scission ou spin-off, ou toute opération entraînant la transmission universelle du patrimoine d'un Associé ou une partie de celui-ci, l'attribution au moyen d'une distribution de l'actif ou de la liquidation, la réalisation d'une sûreté ou garantie, et, généralement, toute méthode sous toute forme que ce soit pour le transfert des Parts Sociales de la Société."

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour figurant au début de ce document.

Le Notaire qui parle et comprend l'anglais et le français, constate que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, connue du Notaire instrumentant par nom, prénom, état civil et demeure, le mandataire des parties comparantes a/ont signé ensemble avec le Notaire soussigné le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 février 2016. Relation: EAC/2016/4583. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016083045/884.

(160049479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Genimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint-André.

R.C.S. Luxembourg B 204.840.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the sixteenth day of March.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES (shortform: PARFININDUS), a company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 56.469,

hereby represented by Mrs. Virginie PIERRU, private employee, residing professionally at Redange-sur-Attert, as its proxy (the "Proxyholder") pursuant to power of attorney given under private seal; such proxy, signed "ne varietur" by the Proxyholder and the notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

The appearing party, represented by the Proxyholder, has requested the notary to incorporate a public limited liability company ("société anonyme") with the following articles of incorporation:

Chapter I. - Form, Name, Corporate object, Duration and registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a public limited liability company (société anonyme), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Corporate name. The Company shall bear the name "GENIMMO S.A.".

Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any entities in whatsoever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3.2 The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever type or origin, participate in the creation, development and control of any entities, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other entities in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities) or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may borrow or raise funds in any form by way of public offer as well as without. It may issue any kind of debt (including, but not exclusively, notes, bonds and debentures), whether convertible or not, and/or equity securities, whether quoted and admitted to trading on any stock-exchange or not.

3.4 In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development, as far as these operations are not a regulated activity of the financial sector.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

5.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder of the Company or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The Sole Director or the Board of Directors (as defined below) is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

5.4 The Company may establish offices and subsidiaries in the Grand Duchy of Luxembourg as well as abroad.

5.5 Should any political, economic or social event of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Director or by the Board of Directors.

Chapter II. - Share capital, Shares and transfer of shares

Art. 6. Share capital.

6.1 The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, each share being fully paid-up (the "Shares").

6.2 The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 23.11.

6.3 The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles. The Sole Director or the Board of Directors will have to be authorised by the shareholders' meeting acting in accordance with Article 23.10 to proceed to such a repurchase. In any case, the repurchase cannot result in reducing the net assets of the Company below the aggregate amount of the subscribed capital and the reserves which may not be distributed under the Law and the Articles.

Art. 7. Authorized share capital.

7.1 The authorized and unissued share capital of the Company is set at ten million euro (EUR 10.000.000) (the "Authorized Share Capital") represented by ten million (10.000.000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Authorized Shares").

7.2 The Sole Director or the Board of Directors is authorized, during a period starting as from the publication date of the Articles in the official gazette (Mémorial C) and ending five (5) years after the date of this publication, to issue in one or several times, within the limits of the Authorized Share Capital, the Authorized Shares.

7.3 Such issuance may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Sole Director or the Board of Directors may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the Authorized Shares to be subscribed and issued, such as to determine the terms and conditions of the Authorized Shares to be subscribed and issued, to determine to what extent the payment of the Authorized Shares is acceptable either in cash or assets other than cash and to determine how the Authorized Shares will be allocated among the shareholders, it being understood that any Authorized Shares issued will have to be fully paid up.

7.4 The Sole Director or the Board of Directors is authorised to issue the Authorized Shares during the period referred to above, without the shareholders having any preferential subscription rights.

7.5 The Sole Director or the Board of Directors may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the Authorized Shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase performed by the Sole Director or the Board of Directors within the limits of the Authorized Share Capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment by the Sole Director or the Board of Directors.

Art. 8. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholders and subject to legal conditions.

Art. 9. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Sole Director or the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

Art. 10. Share premium account. The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The decision to distribute the share premium may be taken by the shareholders' meeting in accordance with the provisions of Article 23.10.

Art. 11. Shareholders' rights.

11.1 All shares have equal economic and voting rights.

11.2 Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with Article 26.

11.3 Each share entitles the holder thereof to a preferential subscription right as provided by the Law.

Art. 12. Shares indivisibility. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 13. Transfer of shares.

13.1 The shares are freely transferable.

13.2 Transfer of registered shares shall be carried out in compliance with the provisions of Article 40 of the Law. Transfer of bearer shares shall be carried out in compliance with the provisions of Article 42 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 14. Board of directors or sole director.

14.1 The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) members (the "Board of Directors"), for a period not exceeding six (6) years. In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole Director (the "Sole Director") who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Directors.

14.2 The Director(s) may either be individuals or legal entities. Where a legal entity is appointed as Director, it shall designate a permanent representative to exercise that duty in the name and for the account of the legal entity. If the permanent representative is momentarily unavailable, he may momentarily delegate his powers to another representative of the legal entity acting as Director of the Company.

14.3 The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

14.4 The Director(s) need(s) not be shareholders. The Director(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

14.5 In case of vacancy of the office of one or more Director(s) appointed by the general meeting of the shareholders, the remaining Director(s) so appointed may (by a simple majority vote) fill the vacancy on a provisional basis. In such circumstances, the next general meeting shall make the final appointment.

Art. 15. Powers of the sole director or the board of directors.

15.1 In dealing with third parties, the Sole Director or the Board of Directors shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

15.2 All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Director or the Board of Directors.

Art. 16. Delegation and agent - Daily management.

16.1 The Sole Director or the Board of Directors may delegate his/her/its/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) and shall determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

16.2 The Sole Director or the Board of Directors may delegate the daily management of the Company to one or several daily managers (each a "Daily Manager") and shall determine the Daily Manager's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency. The Daily Manager may be a Director, officer, manager or other agent of the Company and he does not need to be a shareholder of the Company. The Daily Manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the Sole Director or the Board of Directors.

Art. 17. Representation of the company.

17.1 Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of Directors, (ii) by the joint signature of two Directors or (iii) the signature of any person to whom such signatory power has been delegated.

17.2 If one of the Directors of the Company is a legal entity and a permanent representative has been appointed in compliance with the Law, the signature of the permanent representative will be assimilated to the signature of the legal entity appointed as Director of the Company. The representation power of the permanent representative vis-à-vis third parties is not exclusive. The legal entity acting as Director of the Company may be validly represented vis-à-vis third parties by the signature(s) of any of its representatives as provided for in its by-laws and any applicable law.

17.3 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a Daily Manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the Daily Manager, but only within the limits of such power.

Art. 18. Meeting of the board of directors.

18.1 The Board of Directors will elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Directors present at the meeting. The chairman shall have no casting vote.

18.2 The Board of Directors may elect a secretary who needs not be a Director or a shareholder of the Company.

18.3 The meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any two (2) Directors. The Board of Directors shall meet as often as the Company's interest so requires at the place indicated in the convening notice.

18.4 Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Directors.

18.5 No such convening notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Directors.

18.6 A Director may be represented at the Board of Directors by another Director, and a Director may represent several Directors.

18.7 The Board of Directors may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented. Any decisions taken by the Board of Directors shall require a simple majority.

18.8 One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by (i) the secretary and (ii) the chairman, or a chairman pro tempore.

18.9 A written decision, approved and signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a Director on a copy of the present written resolutions.

18.10 For each meeting of the Board of Directors, written minutes of a meeting shall be prepared, signed by (i) the secretary and (ii) the chairman, or a chairman pro tempore and stored at the registered office of the Company.

18.11 Extracts of the minutes of the meeting of the Board of Directors shall be certified by any Director or by any person nominated by any Director.

Art. 19. Liability of the directors. The Directors assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Chapter IV. - Audit

Art. 20. Auditor(s).

20.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors (commissaire(s) aux comptes) appointed by vote of the shareholders' meeting for a maximum duration of 6 (six years) except where Luxembourg law requires that the Company appoints one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)).

20.2 The independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) is/are appointed for a determined period amongst the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises and is/are duly licensed by the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

20.3 The auditor(s) are re-eligible and may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Chapter V. - Shareholders' meetings

Art. 21. Single shareholder or shareholders.

21.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

21.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his/its shareholding.

Art. 22. Powers of the shareholders' meeting. The general meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 23. Meeting of the shareholders.

23.1 The shareholders' meeting shall be held upon notice by any Director, by the Board of Director or by the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

23.2 Such a meeting shall be convened within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

23.3 A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.

23.4 Notification letters for each shareholder's meeting shall mention the agenda of the meeting.

23.5 Provided that all shares are nominative, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

23.6 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

23.7 The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

23.8 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

23.9 Each Share entitles its holder to one vote.

23.10 Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

23.11 Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is present or represented and provided that the agenda priority indicated the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Law and the Articles. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes cast.

23.12 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter VI. - Accounting year and annual accounts

Art. 24. Accounting year. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 25. Annual accounts and annual general meeting of shareholders.

25.1 The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the 3rd Tuesday of June, at 3.30 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

25.2 At the end of each accounting year, the Sole Director or the Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company to the statutory auditor(s) who shall make a report containing comments on such documents.

25.3 The delegation of the day to day management of the Company in favour of a member of the Board of Directors shall entail the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages (if any) granted to the Daily Manager.

Art. 26. Allocation of profits and interim dividends.

26.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

26.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

26.3 The balance of the net profit may be distributed to the Shareholder(s) based upon his/their proportionate share of the Company, subject to the provisions of Article 23.10.

26.4 Subject to the provisions of article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, the Board of Directors is authorized to pay interim dividends.

Chapter VII. - Liquidation and dissolution

Art. 27. Liquidation.

27.1 The liquidation of the Company shall be decided by the shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions and these Articles.

27.2 At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

27.3 At the time of winding up the Company, any distribution to the shareholders shall be made according to Article 26.3.

Art. 28. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Chapter VIII - Applicable law

Art. 29. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2016.

2) The first annual general meeting shall be held in 2017.

Subscription - Payments

The share capital has been subscribed as follows:

Subscriber	Shares
EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES (shortform: PARFININDUS)	31,000
Total	31,000

All these shares have been fully paid up by a contribution in cash so that the Company's subscribed and issued share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is now at the free disposal of the Company. Proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

Costs

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company for its incorporation, amount to about one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Statement

The notary declares that he/she has checked the existence of the conditions provided for by the Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law for the incorporation of a public limited liability company (société anonyme) and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Resolutions of the sole shareholder:

The Appearing Party, being the holder of all the shares of the Company and represented by the Proxyholder, passed the following resolutions:

First resolution

Each of the following is appointed as a director of the Company until the annual General Meeting of Shareholders of 2021:

(i) Mr. Frédéric MONCEAU, chartered accountant, born on 23 November 1976 in Metz (France), having his professional address at L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu and

(ii) Mr. Karl LOUARN, chartered accountant, born on 7 April 1971 in Firminy (France), having his professional address at L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu and

(iii) Mr. Joeri STEEMAN, chartered accountant, born on 11 June 1966 in Wilrijk (Belgium), having his professional address at L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Second resolution

The following person is appointed as statutory auditor until the annual General Meeting of Shareholders of 2021:

Mr. Régis PIVA, employee, born on 9 July 1978 in Thionville (France), having his professional address at L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

Third resolution

The registered office of the Company is at 37, Val Saint André, L-1128 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Appearing Parties, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of discrepancy between the English and the French text, the French version will prevail.

The document having been read to the Appearing Party, represented by the Proxyholder, known to the notary, by his/her surname, name, civil status and residence, the Appearing Party represented by the Proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le seize mars.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES (en abrégé: PARFININDUS), société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.469,

ici représentée par Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, (le «Mandataire»), en vertu d'une procuration sous seing privé; laquelle procuration signée «ne varietur» par le Mandataire et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Partie comparante, représentée par le Mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société anonyme avec les statuts suivants:

Chapitre I^{er} . - Forme, Nom, Objet social, Durée et siège social

Art. 1^{er} . Forme. Il est constitué une société anonyme régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Dénomination sociale. La Société sera dénommée «GENIMMO S.A.».

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entité quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ses participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.2 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entité, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder

tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités affiliées) ou à toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs.

3.3 La Société peut emprunter ou collecter des fonds sous quelque forme que ce soit, par voie d'offre publique ou sans offre publique. Elle peut procéder à l'émission de toutes sortes de titres de créance (notamment, mais pas exclusivement, des billets, des obligations et des débentures), convertibles ou non, et/ou de titres de participation, cotés et admis à être négociés sur une place boursière quelconque ou non cotés.

3.4 La Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui favorisent son développement, pour autant que les opérations réalisées ne constituent pas une activité réglementée du secteur financier.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

5.2 Il peut être transféré dans tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique de la Société ou, s'il y a plusieurs actionnaires, par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prises selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration (tels que définis ci-après) sont autorisés à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social de la Société.

5.4 La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand- Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

5.5 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, restera luxembourgeoise. La décision du transfert du siège à l'étranger sera prise par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration.

Chapitre II. - Capital social, Actions et transfert d'actions

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société s'élève à trente-et-un mille euros (31.000.- EUR) représenté par trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune entièrement libérée (les «Actions»).

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 23.11.

6.3 La Société peut racheter ses actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur autorisation de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément aux dispositions de l'Article 23.10. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

Art. 7. Capital autorisé.

7.1 Le capital autorisé et non émis de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) (le «Capital Autorisé») représenté par dix millions (10.000.000) Actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (dénommées les «Actions Autorisées»).

7.2 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période débutant à compter de la date de publication des Statuts dans le journal officiel (Mémorial C) et se terminant cinq (5) années après cette publication, d'émettre en une ou plusieurs fois dans les limites du Capital Autorisé, les Actions Autorisées.

7.3 Les Actions Autorisées sont émises et souscrites selon les conditions fixées par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, et plus particulièrement quant à leurs conditions de souscription et de la libération des Actions Autorisées, les hypothèses dans lesquelles la libération des Actions Autorisées peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire, ainsi que les modalités de répartition des Actions Autorisées entre les actionnaires, étant entendu que toute Action Autorisée devra être entièrement libérée.

7.4 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des Actions Autorisées pendant la période visée ci-dessus sans que les actionnaires existants aient un droit de souscription préférentiel.

7.5 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer à chaque mandataire, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée le droit de recueillir les souscriptions et recevoir paiement des Actions Autorisées représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Après chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du Capital Autorisé, par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, le présent article devra être modifié en conséquence par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration.

Art. 8. Forme des actions. Les actions sont en principe nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et sous réserve des dispositions légales applicables.

Art. 9. Versements sur les actions. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et conditions à déterminer par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 10. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque action. L'assemblée générale des actionnaires délibérant conformément aux dispositions de l'Article 23.10 peut décider de distribuer la prime d'émission.

Art. 11. Droits des actionnaires.

11.1 Toutes les Actions confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

11.2 Chaque action confère à son détenteur une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 26.

11.3 Chaque action confère à son détenteur un droit préférentiel de souscription, tel que prévu par la Loi.

Art. 12. Indivisibilité des actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 13. Transfert des actions.

13.1 Les actions sont librement transmissibles.

13.2 La transmission des actions nominatives devra s'effectuer conformément aux dispositions de l'Article 40 de la Loi et la transmission des actions au porteur devra s'effectuer conformément aux dispositions de l'Article 42 de la Loi.

Chapitre III. - Administration

Art. 14. Conseil d'administration ou administrateur unique.

14.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres (le «Conseil d'Administration»), comprenant des administrateurs qui seront nommés pour une durée qui ne peut excéder six (6) années. Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, la Société pourra être administrée par un Administrateur unique (l'«Administrateur Unique») qui assumera tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

14.2 Le ou les Administrateur(s) pourront être des personnes physiques ou morales. Si une personne morale est nommée à la fonction d'Administrateur, elle devra désigner une personne physique en tant que représentant permanent pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale. Si le représentant permanent est momentanément indisponible, il pourra temporairement déléguer ses pouvoirs à un autre représentant de la personne morale, Administrateur de la Société.

14.3 Le nombre des Administrateurs, la durée de leur mandat ainsi que leur rémunération seront déterminés par l'assemblée générale des actionnaires.

14.4 Le ou les Administrateur(s) ne doit/doivent pas obligatoirement être actionnaires. Le ou les Administrateur(s) peut/peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des actionnaires.

14.5 En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'Administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires, le ou les Administrateur(s) restants pourront provisoirement pourvoir à leur remplacement (par un vote à la majorité simple). Dans ces circonstances, la prochaine assemblée générale des actionnaires procédera à une nomination définitive.

Art. 15. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

15.1 Dans les rapports avec les tiers, l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

15.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

Art. 16. Délégation des pouvoirs et mandataire - Gestion journalière.

16.1 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peu(ven)t déléguer ses/leurs pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition relative à ce mandat.

16.2 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs délégués à la gestion journalière (chacun un «Délégué à la Gestion Journalière») et déterminer les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) du Délégué à la Gestion Journalière, la durée de représentation et toute autre condition de la représentation. Le Délégué à la Gestion Journalière pourra être un Administrateur, gestionnaire ou un autre mandataire de la Société, il ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société. Les Délégués à la Gestion Journalière sont révocables à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

Art. 17. Représentation de la société.

17.1 Envers les tiers, la Société est engagée par (i) la signature unique de l'Administrateur Unique, ou en cas d'une pluralité d'Administrateurs, (ii) la signature conjointe de deux Administrateurs, ou (iii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) s'étant vu attribuer un tel pouvoir de signature.

17.2 Dans l'hypothèse où l'un des Administrateurs de la Société est une personne morale et qu'un représentant permanent a été nommé conformément à la Loi, la signature de ce représentant permanent sera assimilée à la signature de la personne morale nommée en tant qu'Administrateur de la Société. Le pouvoir de représentation du représentant permanent vis-à-vis des tiers n'est pas exclusif. La personne morale agissant en qualité d'Administrateur de la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers, par la ou les signature(s) de ses représentants, tel que prévu par ses statuts ou par la loi applicable.

17.3 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, dans l'hypothèse où un Délégué à la Gestion Journalière a été nommé pour la représentation de la Société et la gestion des affaires journalières, par la seule signature du Délégué à la Gestion Journalière, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 18. Réunion du conseil d'administration.

18.1 Le Conseil d'Administration devra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les Administrateurs présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

18.2 Le Conseil d'Administration peut élire un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Administrateur ou actionnaire de la Société.

18.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux (2) Administrateurs. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige au lieu indiqué dans la convocation.

18.4 Toute réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les Administrateurs, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

18.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou email, par chaque membre du Conseil d'Administration.

18.6 Un Administrateur peut être représenté par un autre Administrateur au Conseil d'Administration et un Administrateur peut représenter plusieurs Administrateurs.

18.7 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du Conseil d'Administration requiert la majorité simple.

18.8 Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les Administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par (i) le secrétaire et (ii) le président ou le président pro tempore.

18.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier Administrateur sur les résolutions écrites.

18.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil d'Administration doit être préparé, signé par (i) le secrétaire et (ii) le président ou le président pro tempore et conservé au siège social de la Société.

18.11 Des extraits des procès-verbaux des conseils seront certifiés par un Administrateur ou par toute autre personne désignée par un Administrateur.

Art. 19. Responsabilité des administrateurs. Les Administrateurs ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

Chapitre IV. - Surveillance**Art. 20. Commissaire aux comptes.**

20.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne peut excéder six (6) années, sauf dans les cas où la loi Luxembourgeoise exige que la Société nomme un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.2 Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est/sont nommé(s) pour une période déterminée parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises et est/sont dûment agréé(s) par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

20.3 Le(s) commissaire(s) est/sont rééligible(s). Le(s) commissaire(s) est/sont librement révocable(s), avec ou sans motif, par une résolution des actionnaires.

Chapitre V. - Assemblées générales

Art. 21. Actionnaire unique ou actionnaires.

21.1 S'il n'y a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

21.2 En cas de pluralité d'actionnaires, chaque actionnaire peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre d'actions détenues. Chaque actionnaire a des droits de vote en rapport avec le nombre d'actions qu'il détient.

Art. 22. Pouvoirs des assemblées générales des actionnaires. L'assemblée générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 23. Assemblées générales des actionnaires.

23.1 Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le Conseil d'Administration, un Administrateur ou par le(s) commissaire(s) aux comptes.

23.2 L'assemblée générale sera convoquée de manière à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième (10%) du capital social le requièrent, par une demande écrite indiquant l'ordre du jour.

23.3 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être faite par lettre recommandée, au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'assemblée générale en question.

23.4 Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent mentionner l'ordre du jour.

23.5 Pourvu que toutes les actions soient nominatives, les avis de convocation peuvent être adressés individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

23.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut être valablement tenue, sans convocation préalable.

23.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés comme présents pour les calculs de quorum et de majorité. Ces moyens de télécommunications doivent pouvoir assurer une participation effective à l'assemblée, dont les délibérations devront être retransmises de façon ininterrompue.

23.8 Un actionnaire peut se faire représenter à une assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (par fax, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire, qui ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société.

23.9 Chaque action confère un droit de vote à son détenteur.

23.10 Sauf dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, les résolutions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés, indépendamment de la proportion du capital représenté.

23.11 Les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par la Loi et les Statuts. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

23.12 Toutefois, la nationalité de la Société ne pourra être modifiée et les engagements des actionnaires ne pourront être augmentés que par l'accord unanime de tous les actionnaires et en conformité avec toute autre exigence légale.

Chapitre VI. - Exercice social et comptes annuels

Art. 24. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 25. Comptes annuels et assemblée générale annuelle des actionnaires.

25.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième mardi du mois de juin, à 15h30. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

25.2 A la fin de chaque exercice comptable, le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de résultat. Il soumet ces documents accompagnés d'un rapport d'activité de la Société, au(x) commissaire(s) aux comptes qui rédigeront un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.

25.3 La délégation de la gestion journalière des affaires de la Société à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires les traitements, émoluments et avantages quelconques alloués (s'il y en a) au Délégué à la Gestion Journalière.

Art. 26. Attribution des bénéfices et acompte sur dividende.

26.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

26.2 Un montant égal à cinq pourcent (5%) du bénéfice net annuel de la Société sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

26.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 23.10.

26.4 Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Chapitre VII. - Liquidation et dissolution

Art. 27. Liquidation.

27.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des actionnaires en conformité avec les dispositions légales applicables et les Statuts.

27.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par le ou les actionnaires qui déterminent leurs pouvoirs et rémunération.

27.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application de l'Article 26.3.

Art. 28. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute par suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'actionnaire unique ou d'un quelconque de ses actionnaires.

Chapitre VIII. - Loi applicable

Art. 29. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2017.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Actions
EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES (en abrégé: PARFININDUS)	31.000
Total	<u>31.000</u>

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant du capital social souscrit et libéré de trente-et-un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société. La preuve de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par l'Article 26, 26-3 et 26-5 de la Loi pour la constitution d'une société anonyme et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

Résolutions prises par l'actionnaire unique:

La Partie comparante, détentrice de toutes les actions de la société et représentée par le Mandataire, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Chacune des personnes suivantes est nommée administrateur de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'année 2021:

(i) Monsieur Frédéric MONCEAU, expert-comptable, né à Metz (France), le 23 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu;

(ii) Monsieur Karl LOUARN, expert-comptable, né à Firminy, (France), le 7 avril 1971, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu; et

(iii) Monsieur Joeri STEEMAN, expert-comptable, né à Wilrijk (Belgique), le 11 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

Deuxième résolution

La personne suivante est nommée commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'année 2021:

Monsieur Régis PIVA, employé privé, né le 9 juillet 1978 à Thionville, France, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

Troisième résolution

Le siège social est fixé au 37, Val Saint-André, L-1128 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la Partie Comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Le document a été lu à la Partie Comparante, représentée par le Mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, et la Partie Comparante, représentée par le Mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 17 mars 2016. Relation: DAC/2016/4264. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 22 mars 2016.

Référence de publication: 2016082772/634.

(160050017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

REEV Investments SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 204.793.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the eleventh day of February.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

(1) Mrs Solveig Diana HOFFMANN, employee, born on 18 March 1971 in Guben, Germany, residing professionally 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

And

(2) Mr. Jean-François BOSSY, employee, born on 10 May 1975 in Rocourt, Belgium, residing professionally 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

hereby represented by Mrs Cathy Brugger, employee, professionally residing L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, pursuant to two (2) proxies given under private seal on 10 February 2016.

Said proxies, after being initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company under the name of REEV Investments SPF S.à r.l. which is hereby established as follows:

I. Form, Name, Duration, Registered Office

Art. 1. Form and Name. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée..") under the name of REEV Investments SPF S.à r.l. which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Company Law") and by the law dated 11 May 2007 on family asset management companies (Sociétés de gestion de Patrimoine Familial), as amended (the "SPF Law"), as well as by these articles of incorporation (hereafter the "Articles") (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 3. Registered Office.

3.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

3.2. It may be transferred within the municipality by decision of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

3.3. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of the shareholders, which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles, as the case may be.

3.4. Branches or other offices of the Company may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

II. Purpose of the Company

Art. 4. Purpose.

4.1. The purpose of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realisation of financial assets, within the meaning of the SPF Law.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds (including profit sharing bonds), debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities, except by way of public offer.

4.3. The Company shall not be involved in the management of the companies in which it holds shares and shall not have any commercial activity.

4.4. The Company may carry out any transactions which may deem useful to the accomplishment of its purposes within the limits of the SPF Law.

III. Capital and Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company's subscribed share capital is set at fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) represented by three thousand (3,000) shares with a nominal value of five euro (EUR 5.-) each fully paid-in.

5.2. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles, as the case may be.

Art. 6. Shares.

6.1. All shares are in registered form and recorded in a shareholders' register in accordance with the Company Law.

6.2. The Company will recognize only one holder per share. Co-owners shall appoint a sole person to represent them towards the Company.

6.3. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder shall not lead to the dissolution, liquidation or similar termination of the Company.

6.4. Each share entitles its holder to partake in the Company's assets and profits prorata to the number of outstanding shares.

6.5. Shares are freely transferable among shareholders. Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg civil Code.

6.6. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless a general meeting of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's share capital shall have agreed thereto.

6.7. In the event of death, the transfer of the shares of the deceased shareholders to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

IV. Management

Art. 7. Management.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which sets the term of its/their office. A manager does not need to be a shareholder.

7.2. A manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Decisions of the managers.

8.1. If several managers are appointed, they shall form a board of managers.

8.2. The board of managers shall meet as often as the Company's so requires or upon request of any manager, at the place indicated in the convening notice. All the meetings of the board of managers shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg.

8.3. The board of managers may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, in his/her/its absence, the board of managers shall, at the majority of their votes, appoint another manager as chairman pro tempore.

8.4. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the convening notice.

8.5. No convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the written consent of each member of the board of managers, such consent being given in original, fax or electronic mail (without electronic signature) or any other communication means. No convening notice shall be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

8.6. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing, by fax or electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication.

8.7. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or other communication means allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

8.8. The board of managers can deliberate or act only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

8.9. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed either by the chairman or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or two managers.

8.10. Written resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held by the board of managers. Such signatures may appear on a single document or several counterpart(s) in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

Art. 9. Powers of the manager(s).

9.1. All powers not expressly reserved by the Company Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competences of the sole manager or the board of managers, as the case may be. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

9.2. The sole manager or the board of managers, as the case may be, is authorized to delegate the daily management of the Company to one or several persons, who do not need to be managers.

9.3. Special and limited powers may be delegated by the sole manager or the board of managers, as the case may be, for determined matters and within a limited period of time to one or several persons, who do not need to be managers.

Art. 10. Representation. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or by the joint signature of two managers or the signature of any person to whom a signatory power shall be delegated in accordance with article 9.2 and 9.3 of these Articles.

Art. 11. Manager's liability. A manager assumes, by reason of his mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company, provided such commitment complies with the Company Law and the Articles.

V. Shareholding

Art. 12. Voting Rights.

12.1. Each share entitles its holder to one vote.

12.2. Each shareholder may participate in the general meeting of the shareholders irrespective of the number of shares he owns.

Art. 13. Powers.

13.1. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, assumes all the powers conferred to the general meeting of shareholders by the Company Law or these Articles.

13.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may decide that the financial statements and operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who do not need to be shareholders. They must appoint one or several statutory auditors if there is more than 25 (twenty-five) shareholders in the Company. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall fix their remuneration and term of their mandate.

Art. 14. Decisions of the sole shareholder.

14.1. Decisions of the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes.

14.2. Contracts entered into between the Company and the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes, except if such contracts relate to usual business operations of the Company entered into normal market conditions.

Art. 15. Decisions of the general meeting of shareholders.

15.1. Collective decisions of the shareholders may be taken either by holding a general meeting of shareholders or by written resolutions, if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25). In such event, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing. Each shareholders' signature may appear on a single or several counterpart(s), in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

15.2. The decisions of the general meeting of shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders owning more than half of the share capital. However, an amendment to the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

VI. Financial year, annual accounts, allocation of profits

Art. 16. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Annual accounts. Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the Company's accounts are drawn up, and the sole manager or the board of managers, as the case may be, shall prepare an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities. The inventory and the accounts shall be available for inspection by each shareholder at the Company's registered office.

Art. 18. Allocation of profits.

18.1. The net profit of the Company is equal to the gross profit as stated in the annual accounts less the general expenses, amortization and expenses.

18.2. Each year, an amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

18.3. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company by a decision of the general meeting of shareholders.

18.4. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions set forth by the Company Law.

VII. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or several liquidators who do not need to be shareholders, appointed by a decision of the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

19.2. The liquidation proceeds may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

VIII. General Provisions

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Company Law.

Art. 21. These Articles have been drawn up in English followed by a French version. In the event of discrepancy between the English and the French version, the English version shall prevail.

Transitional provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2016.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appeared party has subscribed and fully paid up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Aggregate Subscription price (EUR)	Payment (EUR)
Mrs Solveig Diana HOFFMANN, prenamed	1,500	7,500.-	7,500.-
Mr Jean-François BOSSY, prenamed	1,500	7,500	7,500
Total:	3,000	15,000.-	15,000.-

Evidence of the payment of the total subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

Extraordinary General Meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period of time:

- Mrs Solveig Diana HOFFMANN, born on 18 March 1971 in Guben, Germany, residing professionally 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

and

- Mr. Jean-François BOSSY, born on 10 May 1975 in Rocourt, Belgium, residing professionally 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le onzième jour du mois de février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

(1) Madame Solveig Diana HOFFMANN, salariée, née à Guben, Allemagne, le 18 mars 1971, demeurant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

et

(2) Monsieur Jean-François BOSSY, salariée, né à Rocourt, Belgique, le 10 mai 1975, demeurant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici représentés par Madame Cathy Brugger, salariée, demeurant professionnellement au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le 10 février 2016.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée sous le nom de «REEV Investments SPF S.à r.l.» qui est constituée comme suit:

I. Forme Juridique, Dénomination Sociale, Durée, Siège Social

Art. 1^{er}. Forme Juridique et Dénomination Sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «REEV Investments SPF S.à r.l.» qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée (la «Loi sur les Sociétés») et par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (la «Loi relative aux SPF») ainsi que par les présents statuts (les «Statuts») (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

3.2. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou du conseil de gérance, le cas échéant.

3.3. Il peut être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.4. Il pourra être établi des succursales ou établissements de la Société à Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

II. Objet social

Art. 4. Objet Social.

4.1. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la Loi relative aux SPF.

4.2. La Société peut conclure des emprunts sous toute forme. Elle peut émettre des titres, des obligations (y compris des obligations participatives), des billets à ordre, certificats, actions et tout autre instrument de dette ou titre de dette, à l'exception de toute opération d'appel public à l'épargne.

4.3. La Société ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation et ne pourra exercer aucune activité commerciale.

4.4. La Société pourra exercer toutes activités utiles pour l'accomplissement de son objet dans les limites de la Loi relative aux SPF.

III. Capital Social et Parts Sociales

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par trois mille (3.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune, entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou diminué à tout moment par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés prise dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales, dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Toutes les parts sociales sont nominatives et enregistrées dans un registre des associés conformément à la Loi sur les Sociétés.

6.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis sont tenus de nommer une seule personne pour se faire représenter auprès de la Société.

6.3. La Société peut avoir un ou plusieurs associés. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraînera pas la dissolution, liquidation ou tout autre événement similaire mettant un terme à la Société.

6.4. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.5. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les transferts de parts sociales doivent être actés par acte authentique ou par acte sous seing privé. Les cessions de parts sociales ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

6.6. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

6.7. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social. Le consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises à des ascendants, descendants, ou au conjoint survivant.

IV. Gestion

Art. 7. Gestion.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, laquelle fixera la durée de son/leur mandat. Un gérant ne doit pas nécessairement être un associé.

7.2. Tout gérant est révocable à tout moment, avec ou sans cause, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Décisions des gérants.

8.1. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

8.2. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur demande de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Toute réunion du conseil de gérance aura lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

8.3. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Le président présidera toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance désignera, à la majorité des votes, un autre gérant comme président intérimaire.

8.4. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation.

8.5. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite par l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si le lieu et l'endroit de la réunion ont été fixés au préalable par décision du conseil de gérance.

8.6. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant en tant que mandataire en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication.

8.7. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

8.8. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

8.9. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés soit par le président soit par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés soit par le président soit par deux gérants.

8.10. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, délivrées en original ou en copie par fax, courrier électronique ou tout autre moyen de télécommunications.

Art. 9. Pouvoirs du/des gérant(s).

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, gérant ou non.

9.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques et pour une durée limitée peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, gérant ou non, par le gérant unique ou par le conseil de gérance selon le cas.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 9.2 et 9.3 des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Un gérant ne contracte, à raison de son mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est pris en conformité avec la Loi sur les Sociétés et les Statuts.

V. Associés

Art. 12. Droits de Vote.

12.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une voix.

12.2. Chaque associé peut participer à l'assemblée générale des associés quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 13. Pouvoirs.

13.1. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, exercent tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts à l'assemblée générale des associés.

13.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, peut décider que les états financiers et les activités de la Société seront supervisés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Ils doivent nommer un ou plusieurs commissaires aux comptes si la Société compte plus de 25 (vingt-cinq) associés. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 14. Décisions de l'associé unique.

14.1. Les décisions de l'associé unique seront soit prises par écrit soit consignées dans un procès-verbal.

14.2. Les contrats conclus entre la Société et l'associé unique doivent être passés par écrit ou consignés dans un procès-verbal, sauf le cas où ces contrats concernent des opérations courantes de la Société conclues à des conditions normales de marché.

Art. 15. Décisions de l'assemblée générale des associés.

15.1. Les décisions collectives des associés peuvent être prises soit par la tenue d'une assemblée générale des associés, soit par résolutions écrites, si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En pareille hypothèse, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et exprimera son vote par écrit. La signature de chaque associé pourra être apposée sur un seul document ou sur plusieurs copies délivrées en original ou par fax, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication.

15.2. Les décisions de l'assemblée générale des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées à la majorité des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

VI. Exercice social, comptes annuels, répartition des bénéfices

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année à la date à laquelle les comptes sont arrêtés, le gérant unique ou le conseil de gestion, selon le cas, dresse les comptes annuels et un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. L'inventaire et le bilan seront disponibles pour inspection par tout associé au siège social.

Art. 18. Répartition des bénéfices.

18.1. Le bénéfice net de la Société correspond au résultat brut tel que déterminé dans les comptes annuels au compte de résultats, diminué des frais généraux, amortissements et dépenses.

18.2. Chaque année, il est prélevé sur le bénéfice net de l'exercice cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.3. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun dans la Société par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

18.4. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués conformément aux conditions prévues dans la Loi sur les Sociétés.

VII. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

19.2. Les produits de la liquidation de la Société seront distribués aux associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

VIII. Dispositions générales

Art. 20. Tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts sera réglé conformément à la Loi sur les Sociétés.

Art. 21. Les Statuts sont rédigés en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi déterminés par les parties comparantes, les parties comparantes ont entièrement souscrit et libéré les parts sociales comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription total (EUR)	Paiement (EUR)
Mme Solveig Diana HOFFMANN, préqualifiée	1.500	7.500,-	7.500,-
M. Jean-François BOSSY, préqualifié	1.500	7.500,-	7.500,-
Total:	3.000	15.000,-	15.000,-

La preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont évalués à environ mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
 2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Solveig Diana HOFFMANN, née à Guben, Allemagne, le 18 mars 1971, demeurant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- et
- Monsieur Jean-François BOSSY, né à Rocourt, Belgique, le 10 mai 1975, demeurant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Brugger, WAGNER agissant en remplacement de GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 février 2016. Relation: 1LAC/2016/5196. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé) : Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 2 mars 2016.

Référence de publication: 2016083112/425.

(160049169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Southern African Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 49.477.

Mandat de commissaire:

Les actionnaires nomment la société anonyme Compliance & Control, 6 place de Nancy L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 172.482 comme nouveau commissaire en remplacement de la société PKF ABAX AUDIT, 6 place de Nancy L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 142.867.

Le mandat du nouveau commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 novembre 2015

1. L'assemblée générale prend note de la démission de Monsieur Ronald Weber de son mandat d'administrateur.

L'assemblée générale nomme en remplacement, à l'unanimité, en qualité d'administrateur Monsieur Eric Lux demeurant professionnellement 1, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

2. L'assemblée générale prend note de la démission de Monsieur Christophe Poinot de son mandat d'administrateur.

L'assemblée générale nomme en remplacement, à l'unanimité, en qualité d'administrateur Monsieur Christophe Roeder demeurant professionnellement 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

3. L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Romain Bontemps, expert-comptable, demeurant professionnellement 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2016.

Pour la société

Référence de publication: 2016094886/27.

(160064194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.